

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de
la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur
Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 35
procurations : 10
votants : 45

Date de convocation :
1^{er} avril 2025

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS,
Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT,
D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, C. VINCENT, L. DUPAIN,
V. LECAUCHOIS, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU,
D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU,
E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND,
J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT,
F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, P-J. CRASTES par
J-C. GUILLON, M. GRATS par J. LAVOREL, M. MERMIN par F. BENOIT,
L. VESIN par C. VINCENT, J. BOUCHET par L. DUPAIN, S. LOYAU par M. DE
SMEDT, G. NICOUD par D. BESSON, A. AYEB par A. MAGNIN, L. CHEVALIER
par M. SECRET

EXCUSES : M. SALLIN, M-N. BOURQUIN

ABSENTS : J. CHEVALIER, B. FOL

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° c_20250414_rh_042

4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

CREATION DE POSTES 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 12^{ème} Vice-Président,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant qui doit donc fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'ouverture prévue de la crèche d'Archamps, il convient de créer les emplois correspondants à temps complet :

- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants (catégorie A).
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture (catégorie B).
- 3 postes d'assistante éducative petite enfance (catégorie C).
- 2 postes d'agents d'entretien/restauration (catégorie C).

Compte tenu des besoins des services, il convient de créer un poste d'assistante administrative (catégorie C) en charge de l'accueil pour le bâtiment Europa, les tâches et les missions de ce poste seront réparties entre le Pôle Social et le Service Déchets.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

DELIBERE

Article 1 : crée, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants (catégorie A).
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture (catégorie B).
- 3 postes d'assistante éducative petite enfance (catégorie C).
- 2 postes d'agents d'entretien/restauration (catégorie C).
- 1 poste d'assistante administrative (catégorie C).

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 45

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :

Télétransmise en Préfecture le 25/04/2025

Publiée électroniquement le 25/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.